

A remplir et à renvoyer avec le règlement à : **Rotary Club de Méru-Chambly**
M. Philippe LEOURIER
62 rue de Senlis, 60230 CHAMBLY

Pour tout renseignement complémentaire : **brocante@rotarymeruchambly.org**
06 65 35 76 32

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse complète : _____

Né (e) le : _____ à : _____

Tel (*portable de préférence*) : _____ Mail : _____ @ _____

• **Objets présentés :**

- Bibelots Meubles Autres à préciser : _____

A noter : Pour la vente d'alimentation ou boissons, consulter les organisateurs.

• **Métrage souhaité :**

Merci de joindre le règlement à la réservation.

2 m	4m	6m	8m	10m	12m	14m	16m	18m	Autre : par multiple de 2m
14€	28€	37€	51€	65€	74€	88€	102€	111€	

Véhicule : oui non (éventuellement possible à partir de 6m) longueur du véhicule (pas plus que le métrage demandé). Vous recevrez par mail le vendredi précédant la brocante.

Date : _____ Signature : _____

• **DOCUMENTS A FOURNIR**

- Le règlement du métrage souhaité en espèces ou par chèque à l'ordre du Rotary-Club Méru Chambly
 - Pour tous les exposants: N° d'immatriculation de véhicule
 - Photocopie recto verso de la carte d'identité.
 - Enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir le formulaire d'inscription 2018 si vous le désirez.
 - Pour les professionnels n° de récépissé :* _____
 - N° de carte professionnelle :* _____ *délivrée le:* _____
- Préfecture de :* _____

• **ATTESTATION SUR L'HONNEUR: (A remplir uniquement pour les particuliers)**

Je soussigné _____, demeurant à _____

désire participer à la brocante qui aura lieu le **Dimanche 1er octobre 2017** à Chambly.

N'étant pas assujéti à la taxe professionnelle, j'atteste sur l'honneur être un revendeur occasionnel d'objets personnels et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales, en applications des articles 1er et 632 du Code du commerce.

Date : _____ Signature : _____

Informations importantes

- La présente réservation ne peut être prise en considération que si les renseignements demandés ci-dessus sont fournis.
- Elle implique le respect des règlements de cette manifestation et des limites du terrain, tant sur la brocante que par rapport aux riverains.
- Les organisateurs ne sont pas responsables de la météo. Toute réservation est définitive.
- Les premiers inscrits auront la possibilité de choisir leur emplacement dans la mesure du possible.
- Avec un forfait de 6 mètres il vous sera éventuellement possible de garer votre voiture derrière votre emplacement
- Vous devez laisser minimum 4 mètres d'espace sur la route pour que les véhicules de secours puissent passer en cas d'urgence.
- Les organisateurs sont des bénévoles et le bénéfice est totalement reversé à des œuvres caritatives.
- La loi 310, alinéa 2 du code du commerce, autorise 2 vide-greniers par an pour les particuliers.

Notes :